



INFO MAIRIE #04 07 mai 2021

COVID-19



Chères Wantzenauviennes, chers Wantzenauviens,

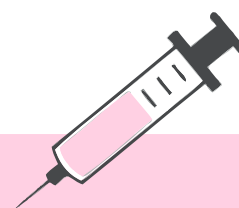
Depuis le mois de janvier 2021, je me suis mobilisée pour que vous puissiez facilement et massivement être vaccinés à La Wantzenau.

Nous avons pu ainsi ouvrir deux week-ends de vaccination : les 1^{er} et 2 mai, les 8 et 9 mai. Le succès a été conséquent et nous avons pu ainsi obtenir l'ouverture de week-ends supplémentaires.

Je remercie le groupe Saint-Vincent, le personnel médical, les bénévoles, les élus et les agents municipaux pour leur implication dans ce projet.

L'accueil d'un public plus large nous permettra de retrouver enfin notre liberté.
Prenez soin de vous, votre santé est ma préoccupation.

Michèle KANNENGIESER, Maire



POUR QUI ?

- Toute personne à partir de 50 ans - **Vaccin Pfizer**
- Toute personne de plus de 18 ans, sous condition de disponibilité de doses restantes

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Sur le site Doctolib : www.doctolib.fr

OÙ ?

École maternelle
32 rue des Héros
67 610 La Wantzenau



© Ralph Hammann

QUAND ?

- Les jeudis et vendredis 16h00 à 20h00
- Les samedis et dimanches 8h00 à 14h00

Si vous rencontrez des difficultés pour votre inscription,
appelez le **06 08 77 59 43**
du lundi au vendredi de 9h à 16h

AGENDA des RÉOUVERTURES

à partir du
3 MAI



- Suppression de la règle des 10 km et des restrictions de déplacements entre régions
- Suppression de l'attestation de déplacement en journée
- Réouverture des collèges et lycées (*demi-jauge à partir de la 4^{ème}*)
- Maintien du télétravail
- Statu quo concernant l'ouverture des commerces
- Maintien du couvre-feu à 19h

à partir du
19 MAI

- Mise en place d'un couvre-feu à 21h
- Maintien du télétravail
- Réouverture* des commerces et des terrasses des bars et restaurants avec des tables de 6 personnes, maximum
- Réouverture* des musées, cinémas et théâtres avec places assises, des salles de sport (*dans la limite de 800 spectateurs en intérieur et 1 000 à l'extérieur*)
- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (*dans la limite de 800 spectateurs en intérieur et 1 000 à l'extérieur*)
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec des protocoles adaptés
- Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes

à partir du
9 JUIN

- Mise en place d'un couvre-feu à 23h
- Réouverture* complète des cafés et restaurants avec une limite de 6 personnes par table maximum
- Réouverture* des lieux de culture et des établissements sportifs avec une jauge à 5 000 personnes, sous réserve d'un pass sanitaire
- Reprise des salons et foires selon les mêmes conditions
- Ouverture des frontières aux touristes étrangers sous réserve du pass sanitaire
- Assouplissement du télétravail

à partir du
30 JUIN

- Suppression du couvre-feu
- Suppression des jauges dans les restaurants, lieux de culture et salles de sport et réouverture de tous les établissements
- Autorisation de manifestations de plus de 1 000 personnes à l'extérieur et à l'intérieur en respectant les gestes barrières (*pass sanitaire*)*
- Adaptation selon la situation sanitaire locale de la limite maximale du public présent lors des événements
- Maintien de la fermeture des discothèques

* Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.